

Fiche descriptive de l'offre Domelia de fourniture d'électricité

Offre pour les clients particuliers

Cette fiche, réalisée à la demande des associations de consommateurs, doit vous permettre de comparer les offres commerciales des différents fournisseurs.

Les éléments repris dans cette fiche ne constituent pas l'intégralité de l'offre. Pour plus d'information, vous devez vous reporter aux autres documents constituant l'offre du fournisseur, et notamment aux conditions générales de vente.

Souscrire un contrat à prix de marché ne vous prive pas de la possibilité de conclure à nouveau un contrat au tarif réglementé. Vous devez cependant en faire la demande auprès du fournisseur historique au moins 6 mois après avoir quitté le tarif réglementé.

Lorsque vous emménagez dans un logement (site), vous avez le choix entre souscrire un contrat au tarif réglementé (auprès du fournisseur historique) ou un contrat à prix de marché.

1. Caractéristiques de l'offre et options incluses

L'offre **DOMELIA**, réservée aux particuliers, comprend la gestion et l'accès au réseau de distribution au nom et pour le compte du Client et la fourniture d'énergie électrique.

L'offre **DOMELIA** est destinée exclusivement aux clients raccordés sur le réseau basse tension en France Métropolitaine, dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36 kVA, hors tarif tempo et EJP.

2. Prix de l'offre TTC ¹ (article 6 des CGV)

Les prix ci-dessous sont calculés avec une réduction de 5% par rapport aux tarifs réglementés hors toutes taxes fixés par les pouvoirs publics (sur la part abonnement et sur le prix du kWh), en vigueur chez l'opérateur historique à partir du 01/08/2021

Les prix ci-dessus comprennent la fourniture d'énergie électrique et les coûts d'accès au réseau de distribution, hors prestations techniques réalisées par le Distributeur et hors opérations promotionnelles.

Puissance (en kVA)		3	6	9	12	15	18	24	30	36
Option Base	Abonnement (€/an)	100,31	131,72	163,97	196,71	227,64	259,65	326,44	391,31	457,74
	Consommation (c€/kWh)	14,98	14,98	15,43	15,43	15,43	15,43	15,43	15,43	15,43
Option Heures Creuses	Abonnement (€/an)		139,63	177,22	213,85	249,52	283,38	356,64	424,00	490,41
	Consommations Heures Pleines (c€/kWh)		17,48	17,48	17,48	17,48	17,48	17,48	17,48	17,48
	Consommations Heures Creuses (c€/kWh)		13,10	13,10	13,10	13,10	13,10	13,10	13,10	13,10

Le taux de TVA applicable à l'abonnement et à la part des contributions de 5,5 %.

Le taux de TVA applicable au prix du kWh et aux différentes taxes et contributions (CSPE et part des taxes locales afférentes à la part variable) est de 20 %.

3. Durée du contrat (article 2 des CGV)

Le contrat **DOMELIA** est un contrat à durée déterminée de 12 mois.

La date de prise d'effet est au jour du début de fourniture.²

La date d'échéance est le dernier jour du 12ème mois suivant la date de prise d'effet.

Le contrat est renouvelé tacitement pour une nouvelle durée de 12 mois à défaut de renonciation par courrier simple adressé 45 jours calendaires avant la date d'échéance du contrat.

¹ Les prix mentionnés ci-dessus sont toutes taxes comprises : TVA, CSPE (contribution au service public de l'électricité), taxes locales (avec l'hypothèse des coefficients de taxes locales maximum pour la taxe départementale et la taxe communale, les coefficients des taxes locales variant en fonction des communes et des départements. Pour connaître ces taux, reportez-vous à votre facture d'électricité. Ils ne comprennent pas le surcoût lié au mécanisme capacité).

² Déterminé en application des procédures de changement de fournisseur auprès du Distributeur. Cette date est obligatoirement dans un délai maximum de 20 jours après la demande suivant la réception de l'offre acceptée par le Fournisseur. Dans le cas d'une mise en service, le jour de début de fourniture est fonction des procédures appliquées par le Distributeur.

4. Facturation et modalités de paiement (article 7 des CGV)

- Paiement par prélèvement automatique : Nous vous adressons une facture à réception de vos données de consommation réelles ou estimées transmises par le distributeur. La fréquence de facturation varie selon les distributeurs. Cette facture est prélevée directement sur votre compte précisé à la souscription.
- Paiement par chèque / Prélèvement / paiement par CB sur espace client / espèces dans notre agence : Nous vous adressons une facture à réception de vos données de consommation réelles ou estimées transmises par le distributeur. La fréquence de facturation varie selon les distributeurs.
- Mensualisation : Un échéancier est établi sur base d'une estimation de la consommation annuelle, échelonnée sur 10 mois. Cet échéancier vous est transmis avec les conditions particulières du Contrat. Une mensualisation est possible après une année d'historique de consommations pour qu'elle soit la plus juste possible. Vous êtes prélevé mensuellement mais ne recevez pas de facture, hormis les factures de régularisation ou en cas de modification du montant à payer.
- Délai de paiement : paiement le 15 du mois en cas de paiement par prélèvement automatique, ou à la date figurant sur la facture en cas de paiement par chèque. Les factures étant émises au moins 15 jours avant la date limite de paiement.
- Toute somme non réglée à sa date normale d'exigibilité portera intérêt au taux légal à une fois et demie le taux d'intérêt légal en vigueur. En cas de rejet de prélèvement ou de TIP, il sera facturé un montant de 14 € au titre des frais supportés par le rejet.

5. Conditions de révision des prix (article 6 des CGV)

Les prix de l'offre sont fermes pendant un an hors cas de modification de la puissance souscrite et d'option tarifaire ou modification des coûts d'accès au réseau.

Les prix pourront être modifiés à la date anniversaire, ces nouveaux prix vous seront communiqués 60 jours calendaires avant la date d'échéance du contrat.

PROXELIA s'engage à ce que les prix applicables lors des révisions de prix soient toujours inférieurs aux tarifs réglementés applicables pour un site présentant les mêmes caractéristiques au jour de la révision.

6. Conditions de résiliation à l'initiative du client (article 9 des CGV)

Vous pouvez résilier votre contrat à tout moment sans frais.

Le contrat sera résilié de plein droit en cas de changement de fournisseur à compter de la date de prise d'effet du changement souscrit avec un autre Fournisseur. Vous pourrez en informer PROXELIA par tout moyen à votre convenance.

Dans les autres cas de résiliation, et notamment en cas de déménagement, vous devez adresser un courrier de résiliation. La résiliation prend effet à la date souhaitée par le Client et au plus tard 30 jours à compter de la notification de la résiliation à PROXELIA.

7. Conditions de résiliation à l'initiative du Fournisseur (article 9 des CGV)

Le Fournisseur pourra résilier en cas de non-paiement des factures, si vous n'avez pas remédié au manquement à vos obligations dans un délai de 15 jours calendaires à compter de l'envoi d'une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception.

8. Service Clients et réclamations

Coordonnées du service commercial et du service clients :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12 h et de 13h30 à 17h30

Téléphone : 03 67 18 00 00 (prix d'un appel local)

Fax : 03 65 52 00 37 (prix d'un appel local)

Mail service commercial : contact@proxelia.fr

Site internet : www.proxelia.fr

Adresse postale : **PROXELIA**

21 rue des Cordeliers

60200 COMPIEGNE

Si le contrat est souscrit à distance ou par démarchage, le consommateur dispose d'un délai de 14 jours pour exercer son droit de rétractation. Les modalités d'exercice du droit de rétractation varient selon le mode de vente.